

pillent sur le continent de l'Amérique septentrionale. Ce gaspillage est particulièrement évident dans le cas du fer, du pétrole, et de plusieurs autres produits de l'industrie extractive. Si nos industriels pouvaient chaque année tirer du sol une récolte de matières propres à remplacer les matériaux qui se font de plus en plus rares, ils y trouveraient une précieuse source d'approvisionnement.

Au cours de ses observations, l'honorable député de Moose-Jaw a parlé de \$500,000. C'est là, je crois, un chiffre arbitraire visant à souligner qu'il y aurait lieu d'effectuer des recherches dans ce domaine. Il n'est question d'aucune somme précise dans l'expression d'opinion qui émane du comité. Les membres du Conseil national de recherche qui ont étudié la question signalent qu'un travail de recherche sérieux exige des années d'études méthodiques. Le travail de recherche comporte de nombreux insuccès, et l'élimination de l'impossible pour en arriver aux réalisations possibles. Le comité serait disposé, je crois, à prier le ministre d'affecter une somme inférieure ou supérieure à \$500,000 des deniers publics à la poursuite de ces objectifs. J'espère que le ministre donnera suite à l'opinion presque unanime du comité, par la mise en application d'un programme qui permette à nos savants d'apporter à notre bien-être futur la magnifique contribution dont nous avons joui dans le passé. Ce travail particulier aurait aussi pour résultat de garder au Canada nos jeunes chimistes et physiciens. Dans le passé ces hommes ont trouvé de l'emploi aux États-Unis et de ce fait le Canada a subi une perte énorme. Ces hommes auraient pour nous une valeur inappréciable et ce travail leur fournirait l'occasion de servir le Canada et de relever notre niveau de vie.

(Le crédit est adopté.)

13. Fermes expérimentales—Ferme expérimentale centrale, \$588,560.

M. BLACKMORE: J'aimerais dire combien j'apprécie le travail accompli à la ferme expérimentale centrale à Ottawa et assurer le ministre que j'approuve entièrement ce crédit.

M. GRAYDON: Je veux faire le discours le plus bref que l'on prononcera cet après-midi, et dire que j'approuve les paroles de l'honorable préopinant au sujet de la ferme expérimentale centrale.

M. HANSELL: Le ministre est-il convaincu que les fermes expérimentales fédérales et les fermes provinciales ne font pas double emploi? Je ne vois pas comment on pourrait éviter la chose, mais j'imagine que le ministre dira qu'il n'y a pas de chevauchement des services. On pourrait épargner de l'argent en évitant la chose à l'avenir.

[M. Graham.]

L'hon. M. GARDINER: On a étudié cette question à plusieurs reprises. On l'a examinée pour la dernière fois lors de la présentation du rapport Sirois. Si ma mémoire ne me trompe, je crois qu'on constatera que les autorités tant provinciales que fédérales reconnaissent alors qu'il y avait très peu de chevauchement de services dans le travail agricole accompli par les provinces et le dominion respectivement. L'enseignement est du ressort des provinces, qu'il s'agisse de l'agriculture ou d'autre chose. Il y a un collège d'agriculture dans chacune des provinces du Canada, je crois, ou du moins il s'en trouve un dans chaque région du pays, et chaque institution possède une certaine quantité de terrain qu'elle peut utiliser pour fins d'expérimentation. C'est vrai dans le cas de Guelph, et le gouvernement de l'Ontario a également une ferme expérimentale fruitière dans une autre partie de la province. On peut dire la même chose de la Saskatchewan, du Manitoba et des autres provinces, à l'exception peut-être de l'Île du Prince-Edouard. Le travail accompli dans ces collèges n'est pas une répétition de celui qu'on poursuit sur les fermes expérimentales fédérales.

• L'an dernier, nous avons cessé d'exploiter la ferme située à Rosthern parce qu'elle est trop rapprochée du collège agricole de Saskatoon et que cela comportait quelque chevauchement. J'ajoute qu'il existe des comités dont font partie des représentants des gouvernements des provinces et du gouvernement fédéral et qui étudient les besoins de travaux à exécuter dans une province avec laquelle le gouvernement fédéral collabore. Tous les travaux exécutés par les provinces sont rattachés aux nôtres afin de faire disparaître le plus possible le double emploi susceptible de se produire dans l'exécution des travaux d'un pays soumis à un régime fédératif comme le nôtre.

M. HANSELL: Les expériences sont faites par les collèges?

L'hon. M. GARDINER: Seulement dans certains domaines spécialisés. Le gouvernement d'Ontario possède une station expérimentale au centre de la zone des fruits, mais le travail qu'il y accomplit n'est pas la répétition du nôtre.

M. HANSELL: Maintient-on encore la ferme expérimentale de Lacombe, en Alberta?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Fermes expérimentales

14. Fermes régionales, stations et stations de démonstration, \$1,292,769.